

Trois vérités sur les îles Senkaku

novembre 2012, Ministère des Affaires étrangères

1. Les îles Senkaku font partie intégrante du territoire japonais au vu de la réalité historique et du droit international.

● **Dans le Traité de paix de San Francisco (1951), qui a défini le cadre juridique des territoires japonais à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les îles Senkaku n'apparaissent pas au côté de Taïwan et des îles Pescadores parmi les territoires auxquels le Japon a renoncé. Elles furent placées sous administration américaine comme faisant partie de l'archipel de Nansei, conformément à l'article III de ce même traité.**

➤ La République de Chine (Taïwan) a reconnu les règlements territoriaux précisés dans le Traité de paix de San Francisco par la signature en 1952 d'un Traité de paix avec le Japon. Aucune objection ne fut exprimée ni de la part de la République de Chine, ni de la part de la République Populaire de Chine sur les règlements territoriaux sur les îles Senkaku.

➤ Les îles Senkaku font partie des territoires sur lesquels le Japon a rétabli son autorité administrative après l'entrée en vigueur de l'Accord sur la restitution d'Okinawa en 1972.

● **C'est seulement après la publication en 1968 de rapports évoquant l'existence éventuelle de gisements pétroliers sous-marins autour des îles Senkaku que la Chine a commencé à revendiquer sa « souveraineté territoriale » sur ces îles. Jusqu'alors, aucune objection n'avait été faite concernant la souveraineté japonaise sur les îles.**

➤ De nombreux documents publiés en Chine jusqu'au début des années 1970 démontrent une reconnaissance par la Chine de la souveraineté japonaise sur les îles Senkaku (Par exemple, les îles Senkaku sont indiquées comme faisant partie de l'archipel d'Okinawa dans l'"Atlas du Monde" publié en Chine en 1960).

➤ Lors des négociations sur la normalisation des relations diplomatiques en 1972, le Premier ministre Zhou Enlai déclara que "le problème est dû à la présence de pétrole" autour des îles Senkaku.

● **Les îles Senkaku font partie de l'archipel Nansei, qui a toujours fait historiquement partie intégrante du territoire japonais.**

➤ Depuis 1885, le gouvernement japonais a procédé à plusieurs reprises à des études sur le terrain dans les îles Senkaku. Après une vérification méticuleuse des résultats ne montrant aucune trace d'une occupation par la Chine de la dynastie Qing, le gouvernement japonais rattacha officiellement ces îles au territoire national par une décision du Conseil des ministres de janvier 1895.

➤ Les îles Senkaku ne faisaient partie ni de Taïwan ni des îles Pescadores, territoires qui furent cédés au Japon par la dynastie Qing après la signature du Traité de Shimonoseki en avril 1895.

➤ Les documents ou les cartes anciennes présentés par la Chine pour justifier sa revendication ne constituent aucunement la preuve de sa souveraineté territoriale sur les îles Senkaku.

2. La décision du gouvernement japonais d'acquérir les îles Senkaku a pour but de garantir la conservation ainsi que la gestion stable et pacifique de ces territoires. C'est plutôt la Chine qui essaie de changer la situation actuelle.

● La décision du gouvernement japonais d'acquérir les droits de propriété des îles Senkaku ne constitue pas un changement majeur par rapport à la situation actuelle.

➤ Jusqu'en 1932, le gouvernement japonais possédait les trois îles qui font aujourd'hui l'objet d'un transfert des droits de propriété en sa faveur. Par la suite, ces droits furent acquis par un citoyen japonais. Le gouvernement japonais n'a fait que recouvrer les droits qui étaient auparavant les siens.

➤ Le gouvernement japonais a toujours été propriétaire de l'île Taisho, qui fait partie des îles Senkaku.

● Ces dernières années, la Chine a intensifié sa présence dans les eaux de la région et mené des opérations de provocation autour des îles Senkaku.

➤ Des navires appartenant à la Flotte et à des groupes d'activistes chinois ont pénétré à de multiples reprises dans les eaux territoriales japonaises, entraînant une inquiétude croissante au Japon quand aux intentions de la Chine sur ces îles.

➤ L'intention du Gouverneur de Tokyo, M. ISHIHARA, d'acquérir les îles Senkaku remonterait à avril 2012.

● Toutefois, le Japon souhaite un apaisement de la situation, car les relations qu'il entretient avec la Chine constituent une de ses relations bilatérales les plus importantes.

➤ Conscient que des relations amicales entre les deux pays est indispensable pour assurer la paix et la stabilité en Asie de l'Est, le Japon a renforcé ses coopérations dans une perspective globale.

➤ Le Japon ne souhaite pas que la situation des îles Senkaku porte atteinte à l'ensemble de ses relations avec la Chine.

➤ Le transfert de propriété des îles Senkaku constitue le moyen le plus sûr et le plus réaliste du point de vue des relations sino-japonaises, en garantissant une conservation ainsi qu'une gestion stable et pacifique de ces îles sur le long terme.

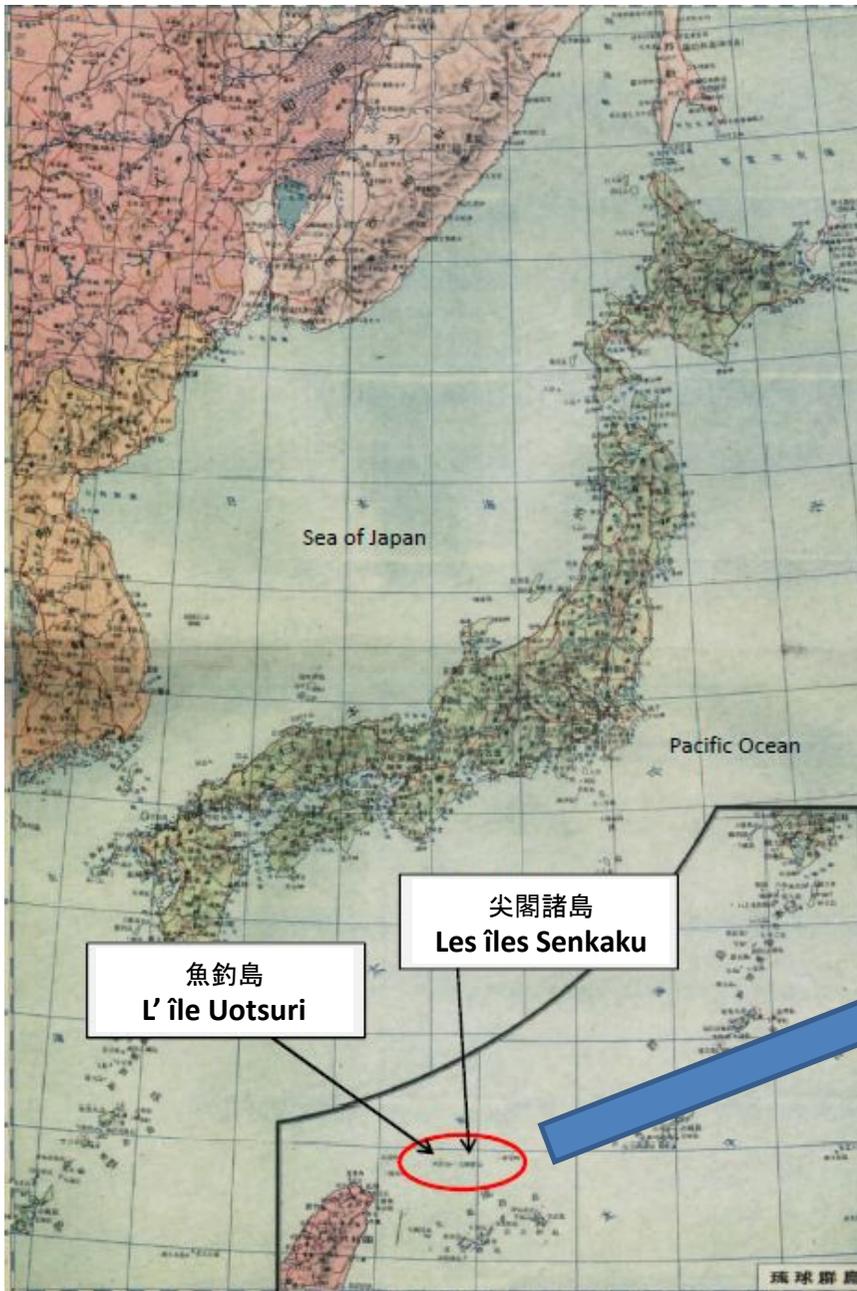
➤ Le Japon poursuivra ses efforts en vue d'une amélioration de ses relations avec la Chine à travers le dialogue.

● Suite aux efforts constants du Gouvernement japonais pour présenter au reste de la communauté internationale les éléments susmentionnés, de nombreux organes de presse ont exprimé leur compréhension vis-à-vis des positions du Japon.

3. Les actes de violence ne peuvent être en aucune façon justifiés.

● Il est fort regrettable que des manifestations anti-japonaises aient éclaté d'une manière violente dans diverses régions de Chine. Quel qu'en soit la raison, de tels actes de violence ne sauraient être tolérés.

➤ Le Japon protesta vigoureusement auprès de la Chine, qui fut également condamnée par la communauté internationale.



L'“Atlas du Monde”, publié en Chine en 1958 (2^{ème} édition en 1960), inclut les îles Senkaku dans le territoire japonais.

